

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2021**

DATE DE CONVOCATION : **11/02/2021** - DATE D'AFFICHAGE **11/02/2021**

**L'an deux mille vingt et un, le neuf mars à 21 heures**, légalement convoqué le onze février deux mille vingt et un, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Croissy-Beaubourg, sans la présence du public et avec une retransmission en direct sur le site internet de la commune <https://www.facebook.com/Communedecroissybeaubourg> , sous la présidence de Monsieur le Maire

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames **ASHMAN** Fabienne, **BUSSY** Sandrine, **CADINOT** Sandra, **DOS SANTOS** Sabrina, **DELPRAT** Brigitte, **HEBERT** Céline, **JURETIG** Raymonde, **TARRIS** Sylvie  
Messieurs **ALBARET** Alain, **AMATO** Maurice, **DELAPORTE** Norbert, **GAILLARD**

Michael, **GERES** Michel, **GUEUDET** Nicolas, **KECK** Jacques, **VILLA** Laurent

**ABSENTS EXCUSES :** M. **AGOU** Jean Marc a donné pouvoir à M. **KECK** Jacques

M. **HAEGELIN** Franck a donné pouvoir à M. **GAILLARD** Michael

Mme **DAULIN** Cécilia a donné pouvoir à Mme **HEBERT** Céline

- EN EXERCICE .....**19**

NOMBRE DE CONSEILLERS : - PRESENTS .....**16**

- VOTANTS .....**19**

Formant la majorité des membres en exercice.

**Désignation du secrétaire de séance**

Conformément à l'article L2121-15 du code général des Collectivités territoriales,

Le Maire propose Madame **HEBERT** Céline aux fonctions de Secrétaire de séance

Vote: **UNANIMITE**

Mme **HEBERT** Céline est désignée comme secrétaire de séance

**Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 décembre 2020 dressé par M.**

**ALBARET** Alain

Vote: **UNANIMITE**

Délibération 2021-001

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE POUR  
LA CONSTRUCTION D'UNE STATION DE RENFORCEMENT MUSCULAIRE ET  
D'ETIREMENT**

Monsieur le Maire informe du projet de la municipalité de réalisation d'une station de renforcement musculaire et d'étirement à proximité du Club des Jeunes, des écoles et du Centre de Loisirs. C'est un équipement à la fois important pour la mixité et la cohésion sociale, ainsi que pour le bien vivre ensemble surtout dans la période que nous traversons actuellement.

Cela vise également à amener les jeunes vers l'activité et la pratique sportive vécues comme un vecteur d'intégration et de prévention de la délinquance. C'est dans ce sens là que le projet est envisagé.

Monsieur le Maire précise que la délibération cadre du Conseil Régional d'Ile de France CR 204-16 du 14 décembre 2016 « Les nouvelles ambitions pour le sport en Ile-de-France » a défini le dispositif d'aide régionale « **Equipements sportifs de proximité** ».

Le montant de cette aide s'élève à 50 % maximum du coût hors taxes des travaux éligibles, plafonné à 200 000 €.

Le montant prévisionnel de cette réalisation est estimé à 55 000 € hors taxes.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré,**

**DECIDE** de valider la demande de subvention à la Région Ile de France pour la réalisation d'une station de renforcement musculaire et d'étirement,

**DIT** que les dépenses et les recettes liées à cette réalisation feront l'objet d'une inscription sur le budget communal 2021.

Vote : **UNANIMITE**

**Délibération 2021-002**

**OBJET : ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS ET L'ALLEMAND A L'ECOLE PRIMAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

Madame JURETIG Raymonde, Maire-Adjointe chargée des affaires scolaires, rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1996, la municipalité assure à l'école primaire une vacation de 10 heures 30 d'anglais et d'allemand par semaine scolaire,

Elle propose de poursuivre cette activité scolaire et d'employer pour l'année scolaire 2021-2022 un professeur pour l'enseignement de l'anglais et l'allemand à l'école primaire. Il sera rémunéré sur la base de 31 euros bruts de l'heure à raison de 10 heures 30 par semaine, étant précisé que le nombre de vacations peut varier en fonction des besoins.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**Vu les propositions de Madame JURETIG Raymonde, chargée des affaires scolaires,**

**DECIDE** le recrutement d'un professeur d'anglais et d'allemand vacataire pour l'année scolaire 2021-2022 et de le rémunérer dans les conditions mentionnées ci-dessus,

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021 et feront l'objet d'une inscription sur les budgets suivants.

Vote:

**POUR : 18 - GERES Michel – DAULIN Cecilia (pouvoir à Mme HEBERT Céline) – ALBARET Alain – HEBERT Céline – GAILLARD Michael – JURETIG Raymonde – KECK Jacques – DELPRAT Brigitte - CADINOT Sandra – AGOU Jean Marc (pouvoir à M. KECK Jacques) - BUSSY Sandrine – DELAPORTE Norbert (pouvoir à Mme JURETIG Raymonde) - DOS SANTOS Sabrina – HAEGELIN Franck (pouvoir à M. GAILLARD Michael) - AMATO Maurice – TARRIS Sylvie — ASHMAN Fabienne – VILLA Laurent**

**REFUS DE VOTE : 0**

**CONTRE: 0**

**ABSTENTIONS 1 - GUEUDET Nicolas**

**Délibération 2021-003**

**OBJET : ENSEIGNEMENT DE L'EDUCATION PHYSIQUE A L'ECOLE PRIMAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022**

Madame JURETIG Raymonde, Maire-Adjointe chargée des affaires scolaires, rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1996, la municipalité assure à l'école primaire une vacation de 7 heures d'éducation physique par semaine scolaire,

Elle propose de poursuivre cette activité scolaire et d'employer pour l'année scolaire 2021-2022 un professeur d'éducation physique vacataire. Il sera rémunéré sur la base de 31 euros bruts de l'heure à raison de 7 heures d'éducation physique par semaine, étant précisé que le nombre de vacations peut varier en fonction des besoins.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**Vu les propositions de Madame la Maire-Adjointe, chargée des affaires scolaires,**

**DECIDE** le recrutement d'un professeur d'éducation physique vacataire pour l'année scolaire 2021-2022 et de le rémunérer dans les conditions mentionnées ci-dessus,

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021 et feront l'objet d'une inscription sur les budgets suivants.

Vote:

**POUR : 18 - GERES Michel – DAULIN Cecilia (pouvoir à Mme HEBERT Céline) – ALBARET Alain – HEBERT Céline – GAILLARD Michael – JURETIG Raymonde – KECK Jacques – DELPRAT Brigitte - CADINOT Sandra – AGOU Jean Marc (pouvoir à M. KECK Jacques) - BUSSY Sandrine – DELAPORTE Norbert (pouvoir à Mme JURETIG Raymonde) - DOS SANTOS Sabrina – HAEGELIN Franck (pouvoir à M. GAILLARD Michael) - AMATO Maurice – TARRIS Sylvie — ASHMAN Fabienne – VILLA Laurent**

**REFUS DE VOTE : 0**

**CONTRE: 0**

**ABSTENTIONS 1 - GUEUDET Nicolas**

**Délibération 2021-004**

**OBJET : INDEMNITES DE JURY D'EXAMENS A L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE**

Monsieur GAILLARD Michaël, Maire-Adjoint chargé des affaires culturelles, expose au Conseil Municipal :

L'école municipale de musique de Croissy-Beaubourg participe aux examens de fin de cycle et d'année dans les disciplines qui lui sont imparties.

Pour ce faire, elle fait appel à un jury composé de personnalités du monde musical. Ces personnes sont indemnisées par référence aux décrets n° 56-585 du 12 juin 1956 et n° 97-141 du 13 février 1997 et selon un montant défini comme suit :

1°) Indemnisation des membres du jury :

Concours et examens du niveau de la catégorie A :

- taux unitaire de base (1/10000<sup>e</sup> du traitement annuel brut de l'indice brut 585, majoré 494) : 2,78 euros.

- vacation orale : 2,78 x 20 (coefficient) = 55,60 euros.

Tél : 01.64.62.78 .78

2°) Frais de déplacement :

Les membres du jury peuvent percevoir une indemnité kilométrique sur production d'un état de frais de déplacement. Le taux des indemnités kilométriques est calculé par référence aux remboursements dus au personnel communal.

Le paiement par le trésorier de ces indemnités nécessite une décision préalable du Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**PREND ACTE** du mode d'organisation des examens de fins de cycle ou d'année.

**DECIDE** le versement des indemnités des membres du jury selon les modalités définies,

**DECIDE** la prise en charge des frais de déplacements des membres du jury,

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021.

Vote : **UNANIMITE**

**Délibération 2021-005**

**OBJET : CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 2<sup>ème</sup> CLASSE TITULAIRES A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2021**

Madame JURETIG Raymonde, Maire-Adjointe chargée des ressources humaines, informe le Conseil Municipal que Messieurs BADENS Patrick et OLLIER-NOËL Johan, actuellement adjoints techniques titulaires, figurent sur le tableau annuel d'avancement de grade dressé par la commune de Croissy-Beaubourg au titre de l'année 2021 pour bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Elle propose de créer deux postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe titulaires à temps complet afin de permettre la nomination de ces agents à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**Vu les propositions de Madame la Maire-Adjointe, chargée des ressources humaines,**

**DECIDE** la création deux postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe titulaires à temps complet afin de permettre la nomination de ces agents à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021 et feront l'objet d'une inscription sur les budgets suivants.

Vote : **UNANIMITE**

**Délibération 2021-006**

**OBJET : CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 2<sup>ème</sup> CLASSE TITULAIRES A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2021**

Madame JURETIG Raymonde, Maire-Adjointe chargée des ressources humaines, informe le Conseil Municipal que Monsieur DOURDIN Laurent a réussi le concours d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe et que Madame PIMENOFF Carole a réussi l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Ces deux agents, actuellement adjoints techniques titulaires, figurent donc sur le tableau annuel d'avancement de grade dressé par la commune de Croissy-Beaubourg au titre de l'année 2021 pour bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Elle propose de créer deux postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe titulaires à temps complet afin de permettre la nomination de ces agents à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré,**

**Vu les propositions de Madame la Maire-Adjointe, chargée des ressources humaines,**

**DECIDE** la création de deux postes d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe titulaires à temps complet afin de permettre la nomination de ces agents à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021 et feront l'objet d'une inscription sur les budgets suivants.

Vote : **UNANIMITE**

**Délibération 2021-007**

**OBJET : CREATION DE DEUX POSTES DE TECHNICIENS PRINCIPAUX DE 2<sup>ème</sup> CLASSE TITULAIRES A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2021**

Madame JURETIG Raymonde, Maire-Adjointe chargée des ressources humaines, informe le Conseil Municipal que Messieurs ROTOMBE Christian et GUILLOIS Sylvain, actuellement techniciens titulaires, figurent sur le tableau annuel d'avancement de grade dressé par la commune de Croissy-Beaubourg au titre de l'année 2021 pour bénéficier d'un avancement au grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Elle propose de créer deux postes de techniciens principaux de 2<sup>ème</sup> classe titulaires à temps complet afin de permettre la nomination de ces agents à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré,**

**Vu les propositions de Madame la Maire-Adjointe, chargée des ressources humaines,**

**DECIDE** la création de deux postes de techniciens principaux de 2<sup>ème</sup> classe titulaires à temps complet afin de permettre la nomination de ces agents à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021 et feront l'objet d'une inscription sur les budgets suivants.

Vote : **UNANIMITE**

**Délibération 2021-008**

**OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE TITULAIRE A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2021**

Madame JURETIG Raymonde, Maire-Adjointe chargée des ressources humaines, informe le Conseil Municipal que Monsieur JACQUET Pascal, actuellement adjoint administratif titulaire, figure sur le tableau annuel d'avancement de grade dressé par la commune de Croissy-Beaubourg au titre de l'année 2021 pour bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Elle propose de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe titulaire à temps complet afin de permettre la nomination de cet agent à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré,**

**Vu les propositions de Madame la Maire-Adjointe, chargée des ressources humaines,**

**DECIDE** la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe titulaire à temps complet afin de permettre la nomination de cet agent à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021 et feront l'objet d'une inscription sur les budgets suivants.

Vote : **UNANIMITE**

**Délibération 2021-009**

**OBJET : CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS D'ANIMATION PRINCIPAUX DE 2<sup>ème</sup> CLASSE TITULAIRES A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2021**

Madame JURETIG Raymonde, Maire-Adjointe chargée des ressources humaines, informe le Conseil Municipal que Madame JAY Emilie et Monsieur BERNARD Damien ont réussi l'examen professionnel d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Ces deux agents, actuellement adjoints d'animation titulaires, figurent donc sur le tableau annuel d'avancement de grade dressé par la commune de Croissy-Beaubourg au titre de l'année 2021 pour bénéficier d'un avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Elle propose de créer deux postes d'adjoints d'animation principaux de 2<sup>ème</sup> classe titulaires à temps complet afin de permettre la nomination de ces agents à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,**

**Vu les propositions de Madame la Maire-Adjointe, chargée des ressources humaines,**

**DECIDE** la création de deux postes d'adjoints d'animation principaux de 2<sup>ème</sup> classe titulaires à temps complet afin de permettre la nomination de ces agents à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2021 et feront l'objet d'une inscription sur les budgets suivants.

Vote : **UNANIMITE**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents

Fait à CROISSY BEAUBOURG le 9 mars 2021

CERTIFIE EXECUTOIRE le 10 mars 2021

PUBLIE OU NOTIFIE le 10 mars 2021

Les présentes délibérations sont susceptibles de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois

**LE MAIRE  
Michel GERES**

